

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 10 décembre 2018 à 20h10 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019
4. Adoption du Plan Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021
5. Accréditation du PRDEA pour Alerte-Santé
6. Financement des règlements d'emprunt 2017-236, 2018-252, 2017-237 et 2018-254 décrétant des emprunts totalisant 1 515 200 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2018
 - 6.1 Concordance et courte échéance relativement à l'emprunt par billets
 - 6.2 Résultats et acceptation pour l'émission de billets
- 7 Période de question
- 8 Levée de séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h10.

Sont présents : Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Sont absents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

L'avis de convocation a été signifié à l'ensemble des membres du conseil municipal conformément à la loi.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-12-3608

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-12-3609

Adoption du règlement numéro 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le règlement 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-12-3610

Adoption du Plan Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

CONSIDÉRANT QU' une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021 a été rendu disponible pour les personnes présentes dans la salle;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a donné les explications requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021 tel que présenté. Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 4 Vote contre :

18-12-3611

Accréditation du PRDEA pour Alerte-Santé

CONSIDÉRANT QUE le signal cellulaire d'une des tours de réception a été renforcé et capte maintenant les appels cellulaires de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les appels captés sont transférés directement à la centrale de Beloeil et que la Municipalité n'est pas partenaire cette centrale;

CONSIDÉRANT QUE la centrale de Beloeil refuse d'appliquer les protocoles PRDEA de Rougemont puisqu'elle ne traite pas d'appel à caractère médical, ceux-ci étant transféré à Alerte-Santé;

CONSIDÉRANT QUE pour appliquer nos protocoles, la municipalité doit être accrédité par Alerte-Santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser le Service Incendie de la Municipalité de Rougemont à entamer les démarches nécessaires afin d'obtenir l'accréditation auprès d'Alerte-Santé pour les protocoles PRDEA.
Vote pour : 4 Vote contre :

18-12-3612

Emprunt par appel d'offre public – Concordance et courte échéance relativement à l'emprunt par billets

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 515 200 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2017-236 | 40 225 \$ |
| 2018-252 | 36 100 \$ |
| 2017-237 | 75 000 \$ |
| 2018-254 | 275 446 \$ |
| 2018-254 | 1 088 429 \$ |

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur

les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-236, 2018-252, 2017-237 et 2018-254, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur Michel Arseneault et le secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Damien Sanschagrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|--------------|-------------------|
| 2019. | 53 200 \$ | |
| 2020. | 55 300 \$ | |
| 2021. | 57 400 \$ | |
| 2022. | 59 400 \$ | |
| 2023. | 61 800 \$ | (à payer en 2023) |
| 2023. | 1 228 100 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-236, 2018-252, 2017-237 et 2018-254 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Vote pour : 4

Vote contre :

18-12-3613

Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 10 décembre 2018 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 14 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 8 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 3,4000 % |
| Montant : | 1 515 200 \$ | Date d'émission : | 18 décembre 2018 |

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 décembre 2018, au montant de 1 515 200 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

| 1 - CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------------------|
| 53 200 \$ | 3,40000 % | 2019 |
| 55 300 \$ | 3,40000 % | 2020 |
| 57 400 \$ | 3,40000 % | 2021 |
| 59 400 \$ | 3,40000 % | 2022 |
| 1 289 900 \$ | 3,40000 % | 2023 |
| Prix : 100,00000 | | Coût réel : 3,40000 % |
| 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA | | |
| 53 200 \$ | 3,44000 % | 2019 |
| 55 300 \$ | 3,44000 % | 2020 |
| 57 400 \$ | 3,44000 % | 2021 |
| 59 400 \$ | 3,44000 % | 2022 |
| 1 289 900 \$ | 3,44000 % | 2023 |
| Prix : 100,00000 | | Coût réel : 3,44000 % |
| 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | |
| 53 200 \$ | 2,65000 % | 2019 |
| 55 300 \$ | 2,80000 % | 2020 |
| 57 400 \$ | 3,00000 % | 2021 |
| 59 400 \$ | 3,10000 % | 2022 |
| 1 289 900 \$ | 3,15000 % | 2023 |
| Prix : 98,37600 | | Coût réel : 3,51875 % |

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 18 décembre 2018 au montant de 1 515 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-236, 2018-252, 2017-237 et 2018-254. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-12-3614

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 11^{eme} jour de décembre 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET